



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 68155

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'utilité de cultiver la mémoire de la Résistance pour l'éducation des jeunes générations et favoriser ainsi la paix, la démocratie et la citoyenneté. Le 8 mai célèbre chaque année la fin de la guerre et la victoire sur la barbarie nazie. Il est jour férié et la tenue, partout en France, de multiples hommages et cérémonies officielles s'est pérennisée. Le 29 avril est une date qui a été instituée en Journée nationale de la déportation. Elle a été choisie comme date référence et souvenir de la libération des camps de la mort. Elle est non fériée mais permet également de cultiver la mémoire sur cette tragédie du XXe siècle. La Résistance décline un moment de la conscience des hommes. Or seul le Concours national de la Résistance rappelle le refus de l'oppression. Des associations d'anciens combattants proposent d'instituer une Journée nationale de la Résistance sur le modèle de la Journée nationale de la déportation. Elles soulignent à juste titre la modernité des idéaux et des propositions du Conseil national de la Résistance (CNR). Elle ne serait pas fériée, mais permettrait de mettre en valeur, plus fortement encore, l'universalisme de l'esprit qui a animé la Résistance. Elle donnerait l'occasion de renforcer le travail sur la mémoire et le souvenir autour d'actes qui ont une portée générale. La date proposée est celle du 27 mai en référence à la date où s'est unifié en 1943, sous l'égide de Jean Moulin, le Conseil national de la Résistance. Il lui propose de prendre les initiatives nécessaires pour mettre en place l'instauration d'une telle journée.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire de la Résistance pendant le second conflit mondial, qui constitue une des composantes structurantes de l'Histoire collective de la France. L'intérêt du Gouvernement s'est manifesté par son soutien à la Fondation de la Résistance. Il s'est concrétisé par l'achat, par le ministère de la défense, de nouveaux locaux dans un immeuble, boulevard des Invalides à Paris, dont l'inauguration doit intervenir au début de l'année 2002, et par l'augmentation de la dotation de la fondation. Des associations souhaitent que soit institutionnalisée la date du 27 mai comme date unique de commémoration. Certes, la Résistance n'est pas née en 1943, puisque dès juin 1940, des Français ont refusé de se résigner à la défaite, le général de Gaulle à Londres, Jean Moulin à Chartres et bien d'autres encore ont pris alors des initiatives, qui se sont progressivement étendues et fédérées. Il n'en reste pas moins que la date du 27 mai 1943 est chargée de symbole puisque ce jour a été créé le Conseil national de la résistance sous l'impulsion de Jean Moulin qui regroupait huit grands mouvements (Combat, Libération, Franc-tireur, Front national, OCM, Ceux de la Résistance, Ceux de la libération et Libération-Nord), six partis politiques (Parti communiste, SFIO, Parti radical, Alliance démocratique, Fédération républicaine et Démocrates populaires) et deux syndicats (CGT, CFDT). Le secrétaire d'Etat est favorable à l'institutionnalisation d'une journée de commémoration spécifique de la Résistance, mais plutôt que de procéder par voie législative pour instituer une journée non chômée, il conviendrait d'approfondir la politique suivie jusqu'à ce jour en direction des établissements d'enseignement primaire et secondaire, qui consistait à faire étudier des textes incarnant les valeurs de la République. Le 27 mai devrait être une journée pédagogique, la « Journée de

l'esprit de résistance » consacrée à une réflexion sur la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale et instituée en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, afin de favoriser le lien intergénérationnel entre les témoins-acteurs de la Résistance, tant qu'ils sont encore vivants, et les jeunes concitoyens. Il est en effet indispensable de donner en exemple à la jeunesse l'engagement de ces femmes et de ces hommes au service des valeurs de la Nation, de la République, de la démocratie et des droits de l'Homme contre la barbarie nazie, dans un contexte particulièrement tragique de l'histoire nationale.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68155

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6120

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 698